

**Régime de retraite de  
l'Université de Montréal**

**États financiers  
au 31 décembre 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Situation financière	5
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	6
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite	7
Notes complémentaires	8 - 31

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du comité de retraite de  
Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université de Montréal (ci-après « le Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2020 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction du Régime est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du Régime qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'Université de Montréal a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 14 mai 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A126944

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Situation financière

au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
Actif		
Placements (note 3)		
Titres du marché monétaire	198 382	108 977
Actions	1 464 376	1 352 334
Obligations	1 400 688	1 374 408
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	<u>1 664 302</u>	<u>1 551 134</u>
	<u>4 727 748</u>	<u>4 386 853</u>
Cotisations à recevoir		
Participants	5 510	5 499
Promoteur	6 720	6 635
Transferts	227	
Intérêts et dividendes à recevoir	8 180	9 331
Sommes à recevoir découlant de la cession de placements	10 204	4 652
Plus-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 4)	25 865	10 392
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension (note 5)	9 013	
Autres	1 297	1 622
Trésorerie	<u>43 317</u>	<u>33 544</u>
	<u>4 838 081</u>	<u>4 458 528</u>
Passif		
Sommes à payer découlant de l'acquisition de placements	10 186	4 656
Moins-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 4)	8 729	8 072
Moins-value non réalisée sur les titres mis en pension (note 5)		1 130
Autres créditeurs (note 6)	<u>5 659</u>	<u>7 831</u>
	<u>24 574</u>	<u>21 689</u>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<u>4 813 507</u>	<u>4 436 839</u>
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (note 7)</b>	<u>4 147 106</u>	<u>4 106 554</u>
<b>EXCÉDENT</b>	<u>666 401</u>	<u>330 285</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Président

Secrétaire

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>4 436 839</u>	<u>3 997 445</u>
Augmentation		
Revenus de placements (note 8)	104 246	132 429
Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes	<u>374 575</u>	<u>398 587</u>
	478 821	531 016
Cotisations (note 14)		
Participants		
Exercice et stabilisation	43 792	44 919
Équilibre et marge de prudence	3 550	3 641
Services passés	542	845
Promoteur		
Exercice et stabilisation	53 022	54 233
Équilibre et marge de prudence	3 617	3 700
Transferts	<u>3 870</u>	<u>4 321</u>
	<u>587 214</u>	<u>642 675</u>
Diminution		
Prestations versées (note 10)	185 211	178 569
Remboursements et transferts (note 11)	10 309	10 554
Frais d'administration et de gestion des placements (note 12)	<u>15 026</u>	<u>14 158</u>
	<u>210 546</u>	<u>203 281</u>
<b>Augmentation nette</b>	<b>376 668</b>	<b>439 394</b>
Solde à la fin	<u><u>4 813 507</u></u>	<u><u>4 436 839</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>4 106 554</u>	<u>3 983 073</u>
Augmentation		
Cotisations des participants au programme de rachat des services passés	542	845
Ententes de transfert	3 870	4 321
Intérêts cumulés sur les prestations	216 677	208 841
Prestations constituées	<u>100 534</u>	<u>98 597</u>
	<u>321 623</u>	<u>312 604</u>
Diminution		
Modifications des hypothèses actuarielles (note 7)	82 159	
Prestations versées (note 10)	185 211	178 569
Remboursements et transferts (note 11)	10 309	10 554
Gains actuariels (note 2)	<u>3 392</u>	
	<u>281 071</u>	<u>189 123</u>
<b>Augmentation nette</b>	<u>40 552</u>	<u>123 481</u>
Solde à la fin (a)	<u><u>4 147 106</u></u>	<u><u>4 106 554</u></u>

- (a) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies selon les hypothèses définies par l'actuaire du Régime au 31 décembre 2019. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies selon les hypothèses définies par l'actuaire du Régime au 31 décembre 2017. L'ensemble de ces hypothèses est révisé au moins tous les trois ans en accord avec les exigences de Retraite Québec, lors de l'évaluation actuarielle complète du Régime.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### **1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME**

La description du Régime de retraite de l'Université de Montréal (ci-après « le Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au Règlement du Régime.

#### **Généralités**

L'Université de Montréal (ci-après « le promoteur ») offre à l'ensemble de ses salariés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par le promoteur et les participants. Le Régime est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), sous le numéro 21954, et auprès de l'Agence du revenu du Canada.

#### **Politique de capitalisation**

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), le promoteur et les participants doivent cotiser au Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle effectuée au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2019.

#### **Prestations au titre des services**

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service créditées, multiplié par 2 % du salaire moyen des trois meilleures années de service. Pour les crédits de rente accumulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le salaire annuel moyen est évalué avec les cinq meilleures années de service. Toutefois, le salaire moyen des trois meilleures années de service est maintenu si celui-ci est inférieur à 150 % de la moyenne, sur trois ans, du maximum des gains admissibles (MGA). Ces prestations sont réduites de 1/35<sup>e</sup> de la rente payable par le Régime de rentes du Québec par année de service décomptée (maximum : 35 années). Cependant, les prestations sont limitées à la rente maximale permise par les règles de l'Agence du revenu du Canada.

Le service décompté est la somme de ce qui suit :

- Les années de service créditées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1966 et le 31 décembre 1989, mais à raison d'une année de service décomptée pour chaque période de deux années de service créditées;
- Les années de service créditées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Pour un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 60 ans, les prestations de retraite seront réduites.



# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### **1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)**

#### **Prestation de transition**

Un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 65 ans reçoit, jusqu'à l'âge où il est admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse, une prestation de transition dont le montant est équivalent à la rente payable de la Sécurité de la vieillesse. Cette prestation est réduite pour un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 60 ans s'il a moins de 30 années de service ou s'il a cumulé moins de cinq années de service créditées. La prestation est aussi réduite, dans certains cas, pour tenir compte des limites de la rente maximale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la prestation de transition s'accumule sur 30 années de service continu et est réduite pour un participant qui prendra sa retraite avant 60 ans.

#### **Prestations aux survivants et remboursements en cas de décès**

Lors du décès d'un retraité qui avait un conjoint lors de la prise de retraite, des prestations au survivant sont versées au conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, au bénéficiaire désigné. Ces prestations sont équivalentes aux soldes des 60 premiers versements mensuels de prestations qu'aurait reçus le retraité. Par la suite, le conjoint admissible reçoit, sa vie durant, 60 % de la rente, incluant toute indexation appliquée à la rente du retraité.

Lorsque le participant retraité n'avait pas de conjoint lors de la prise de retraite et décède avant que le solde des 120 premiers versements mensuels ne lui ait été versé, ses ayants droit reçoivent la valeur actuelle du solde des 120 premiers versements.

Pour les crédits de rente accumulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, que le participant retraité ait un conjoint ou non, la prestation de décès est celle qui était prévue pour les participants sans conjoint avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit une rente dont les 120 premiers versements sont garantis.

#### **Remboursements de cotisations ou rente différée**

Lors de son départ, le participant a droit à une rente différée payable à compter de la date facultative de sa retraite. Par contre, si la valeur actuarielle des prestations créditées au départ du participant est inférieure à 20 % du maximum des gains admissibles, en vertu de Retraite Québec, le participant reçoit le remboursement de cette valeur.

#### **Transferts**

Tout participant non actif, âgé de moins de 55 ans, qui a acquis le droit à une rente différée peut demander le transfert de la valeur actuarielle de cette rente :

- au régime de retraite de son nouvel employeur; ou
- à un compte de retraite immobilisé; ou
- à une compagnie d'assurances pour acheter une rente viagère; ou
- à un fonds de revenu viager.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### **1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le transfert des droits à l'extérieur du Régime est effectué en fonction du degré de solvabilité lorsque le participant a la possibilité de maintenir ses droits dans le Régime.

#### **Indexations**

Les prestations acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et couramment versées aux retraités ainsi que les prestations créditées aux ex-participants qui ont conservé le droit à une rente différée ont été indexées à 100 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les prestations acquises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont sujettes à une indexation de 75 % de l'indice des prix à la consommation.

#### **Allocation de l'excédent d'actifs en cours de régime**

Tout excédent mis en évidence par une évaluation actuarielle doit servir d'abord à accorder une indexation ponctuelle des rentes jusqu'à concurrence de 100 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation et, ensuite, à absorber les exigences actuarielles qui produiraient une augmentation des cotisations prévues selon le Régime pour les 15 années suivant la date de l'évaluation. Par la suite, il doit servir à maintenir un surplus minimal de 4 % du passif actuariel, puis à accorder des indexations automatiques des rentes et à augmenter la réserve pour insuffisance des cotisations futures de la 16<sup>e</sup> année à la 35<sup>e</sup> année. Tout solde du surplus peut alors servir à toute autre modification jugée pertinente. Advenant qu'il y ait des surplus excédant la limite prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu, ils devront être utilisés pour adopter des modifications jugées pertinentes ou pour réduire les taux des cotisations des participants et du promoteur.

Il est à noter que, selon les règles de financement prévues actuellement à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), une provision pour écart défavorable doit être constituée à hauteur d'environ 10 % du passif de solvabilité.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Mode de présentation**

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Impôts sur le revenu

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

#### Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours moyen de la période. Les gains et les pertes de change sur les placements et les passifs connexes sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes.

#### Placements et passifs connexes

Les placements et les passifs connexes se composent des placements, de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés et de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les titres mis en pension, et sont présentés à l'état de la situation financière.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les instruments financiers du Régime comptabilisés à la juste valeur à la date de fin d'exercice se composent uniquement des placements et des passifs connexes. Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les placements sur le marché monétaire sont constitués de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de billets à escompte dont les échéances varient de un à douze mois. La juste valeur de ces titres est évaluée en fonction du taux du marché;
- La juste valeur des placements en actions inscrites à la Bourse est établie selon le cours à la clôture des marchés boursiers. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie selon des méthodes d'évaluation couramment employées tenant compte de données observées sur les marchés;

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- La juste valeur des obligations et des obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat est déterminée par la moyenne des cours de courtiers lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, la juste valeur de ces titres est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux de rendement reflétant les conditions des marchés obligataires ou sur la base de titres comparables;
- La juste valeur des parts de fonds communs de placement en titres du marché monétaire, en actions et en obligations est déterminée à partir des valeurs transmises par les fiduciaires des fonds des gestionnaires de portefeuille au gardien de valeurs. La juste valeur des investissements dans les fonds de fonds de couverture est déterminée par l'administrateur externe de chaque fonds. La juste valeur des autres investissements est établie au moyen de techniques d'évaluation appropriées. Cette juste valeur est déterminée, lorsque le titre est coté en Bourse, par le marché ou par les gestionnaires des fonds. Les techniques d'évaluation des gestionnaires des fonds sont basées, par exemple, sur des multiples des bénéficiaires, sur la valeur des dernières rondes de financement ou encore sur le coût;
- La juste valeur des contrats de change est établie en fonction du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. La juste valeur des contrats à terme cotés en Bourse est établie par le marché.

### Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations et à partir des hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019. Le Comité de retraite juge que ces hypothèses sont toujours adéquates dans le cadre de l'extrapolation des obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2020. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de préparation des états financiers correspond à l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation, laquelle est préparée selon la dernière évaluation actuarielle disponible et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice.

### Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le Régime. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution, sauf s'ils sont connus avant leur distribution, auquel cas ils sont constatés au moment où ils sont acquis.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des espèces. Il conserve les risques et avantages liés à ces titres, qui demeurent comptabilisés à l'état de la situation financière. Quant aux garanties reçues, elles ne sont pas comptabilisées à l'état de la situation financière.

#### Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Revenus de placements.

#### Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

#### Montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité

Les montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsqu'ils ont été établis par les actuaires des parties concernées et lorsque des demandes de transfert sont signées par les employés.

#### Montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants

Le passif découlant des montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants est comptabilisé lorsque des demandes de remboursement sont signées par les participants et, dans le cas du décès de participants, lorsque aucune rente n'est payable à leur conjoint.

### 3 - PLACEMENTS

#### Sommaire

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Titres du marché monétaire	198 382	108 977
Actions	1 464 376	1 352 334
Obligations	1 400 688	1 374 408
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	1 664 302	1 551 134
	<u>4 727 748</u>	<u>4 386 853</u>

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 3 - PLACEMENTS (suite)

#### Titres du marché monétaire

La concentration de placements en titres du marché monétaire n'est pas présentée en raison de l'échéance rapprochée de ceux-ci.

#### Actions

Les concentrations des placements en actions par secteur d'activité et par secteur géographique se détaillent comme suit :

#### Concentration par secteurs d'activité

	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Technologies de l'information	256 046	17,48	147 370	10,90
Finances	243 282	16,61	292 545	21,63
Consommation discrétionnaire	216 045	14,75	162 641	12,03
Industrie	205 319	14,02	194 227	14,36
Santé	136 601	9,33	121 337	8,97
Matériaux	123 548	8,44	83 297	6,16
Télécommunications	81 248	5,55	99 967	7,39
Énergie	77 436	5,29	128 413	9,50
Biens de consommation de base	65 414	4,47	62 023	4,59
Immobilier	37 612	2,57	34 093	2,52
Services publics	21 411	1,46	24 105	1,78
Non ventilés	414	0,03	2 316	0,17
	<b>1 464 376</b>	<b>100,00</b>	<b>1 352 334</b>	<b>100,00</b>

#### Concentration par secteurs géographiques

	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Canada	650 249	44,40	642 154	47,48
Pays développés (excluant États-Unis et Canada)	503 638	34,39	454 198	33,59
Pays émergents	179 349	12,25	137 593	10,18
États-Unis	131 140	8,96	118 389	8,75
	<b>1 464 376</b>	<b>100,00</b>	<b>1 352 334</b>	<b>100,00</b>

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 3 - PLACEMENTS (suite)

#### Obligations

##### Concentration des placements en obligations

					<b>2020</b>
	Échéance			Total	%
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
	\$	\$	\$	\$	%
À rendement réel	1 269		241 163	242 432	17,31
Fédérales	35 756	36 485	47 297	119 538	8,53
Provinciales et garanties		17 628	576 031	593 659	42,38
Sociétés	4 159	16 677	424 223	445 059	31,78
	<b>41 184</b>	<b>70 790</b>	<b>1 288 714</b>	<b>1 400 688</b>	<b>100,00</b>
					<b>2019</b>
	Échéance			Total	%
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
	\$	\$	\$	\$	%
À rendement réel		22 695	191 552	214 247	15,59
Fédérales	52 576	63 749	69 310	185 635	13,51
Provinciales et garanties		2 061	551 543	553 604	40,27
Sociétés	3 775	31 687	385 460	420 922	30,63
	<b>56 351</b>	<b>120 192</b>	<b>1 197 865</b>	<b>1 374 408</b>	<b>100,00</b>

##### Rendement à échéance

					<b>2020</b>
	Échéance			Total	%
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
	%	%	%	%	%
À rendement réel	<b>(1,01)</b>	-	<b>(0,42)</b>	<b>(0,43)</b>	
Fédérales	<b>0,17</b>	<b>0,26</b>	<b>1,17</b>	<b>0,59</b>	
Provinciales et garanties		<b>0,49</b>	<b>1,92</b>	<b>1,88</b>	
Sociétés	<b>0,84</b>	<b>0,92</b>	<b>3,02</b>	<b>2,92</b>	
Moyenne pondérée	<b>0,24</b>	<b>0,47</b>	<b>2,33</b>	<b>2,15</b>	

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 3 - PLACEMENTS (suite)

	Échéance			2019
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	%	%	%	%
À rendement réel	–	0,32	0,44	0,43
Fédérales	1,79	1,71	1,78	1,76
Provinciales et garanties	–	1,79	2,50	2,49
Sociétés	1,89	2,29	3,60	3,48
Moyenne pondérée	1,79	1,90	2,87	2,73

#### Parts de fonds communs de placement et autres investissements

L'information obtenue du gardien de valeurs ne permet pas de fournir le détail par secteur d'activité des placements en parts de fonds communs de placement, mais seulement par secteur géographique.

##### Par secteurs géographiques

	2020		2019	
	\$	%	\$	%
États-Unis	1 130 331	67,92	1 055 517	68,05
Pays développés (excluant États-Unis et Canada) et émergents	320 451	19,25	309 163	19,93
Canada	213 520	12,83	186 454	12,02
	<b>1 664 302</b>	<b>100,00</b>	<b>1 551 134</b>	<b>100,00</b>

##### Par catégories d'actifs

	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Titres du marché monétaire	68 601	4,12	88 002	5,67
Actions	279 803	16,81	247 548	15,96
Autres				
Placements immobiliers	362 680	21,79	350 330	22,59
Placements privés	247 051	14,84	187 133	12,06
Placements en infrastructures	244 484	14,69	233 893	15,08
Fonds et fonds de fonds de couverture	231 499	13,91	221 879	14,30
Obligations de pays émergents	230 184	13,84	222 349	14,34
	<b>1 664 302</b>	<b>100,00</b>	<b>1 551 134</b>	<b>100,00</b>



# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 3 - PLACEMENTS (suite)

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données observables directement ou indirectement (autres que les cours visés au niveau 1);
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un placement est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux d'évaluation ne constituent pas une indication du risque associé aux titres (note 13).

Le tableau suivant présente les placements évalués à la juste valeur sur une base récurrente classés selon la hiérarchie des évaluations décrite ci-dessus :

	<b>2020</b>			<b>Total</b>
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire		<b>198 382</b>		<b>198 382</b>
Actions	<b>1 464 376</b>			<b>1 464 376</b>
Obligations		<b>1 400 688</b>		<b>1 400 688</b>
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire		<b>68 601</b>		<b>68 601</b>
Actions	<b>263 389</b>	<b>16 414</b>		<b>279 803</b>
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		<b>231 499</b>		<b>231 499</b>
Placements immobiliers		<b>23 914</b>	<b>338 766</b>	<b>362 680</b>
Placements privés			<b>247 051</b>	<b>247 051</b>
Placements en infrastructures			<b>244 484</b>	<b>244 484</b>
Obligations de pays émergents		<b>230 184</b>		<b>230 184</b>

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 3 - PLACEMENTS (suite)

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		18 533		18 533
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	7 332			7 332
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension		9 013		9 013
	<u>1 735 097</u>	<u>2 197 228</u>	<u>830 301</u>	<u>4 762 626</u>
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		6 798		6 798
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	1 931			1 931
	<u>1 931</u>	<u>6 798</u>	<u>—</u>	<u>8 729</u>
	<u>1 733 166</u>	<u>2 190 430</u>	<u>830 301</u>	<u>4 753 897</u>
				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire		108 977		108 977
Actions	1 352 334			1 352 334
Obligations		1 374 408		1 374 408
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire		88 002		88 002
Actions	233 831	13 717		247 548
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		221 879		221 879
Placements immobiliers		26 478	323 852	350 330
Placements privés			187 133	187 133
Placements en infrastructures			233 893	233 893
Obligations de pays émergents		222 349		222 349
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		6 674		6 674
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	3 718			3 718
	<u>1 589 883</u>	<u>2 062 484</u>	<u>744 878</u>	<u>4 397 245</u>

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 3 - PLACEMENTS (suite)

				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		4 263		4 263
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	3 809			3 809
Moins-value non réalisée sur les titres mis en pension		1 130		1 130
	<u>3 809</u>	<u>5 393</u>	<u>—</u>	<u>9 202</u>
	<u>1 586 074</u>	<u>2 057 091</u>	<u>744 878</u>	<u>4 388 043</u>

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 3 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 \$	Total des gains réalisés ou non réalisés (a) \$	Achats \$	Ventes et distributions en capital (b) \$	Juste valeur au 31 décembre 2020 \$
Placements					
Parts de fonds communs de placement et autres investissements					
Placements immobiliers	323 852	4 529	16 569	(6 184)	338 766
Placements privés	187 133	66 078	41 141	(47 301)	247 051
Placements en infrastructures	233 893	1 992	17 049	(8 450)	244 484
	<u>744 878</u>	<u>72 599</u>	<u>74 759</u>	<u>(61 935)</u>	<u>830 301</u>
		Total des gains (pertes) réalisé(e)s ou non réalisé(e)s (a) \$		Ventes et distributions en capital (b) \$	Juste valeur au 31 décembre 2019 \$
Placements					
Parts de fonds communs de placement et autres investissements					
Placements immobiliers	310 834	5 598	19 887	(12 467)	323 852
Placements privés	170 656	33 426	35 069	(52 018)	187 133
Placements en infrastructures	230 982	(2 680)	35 743	(30 152)	233 893
	<u>712 472</u>	<u>36 344</u>	<u>90 699</u>	<u>(94 637)</u>	<u>744 878</u>

(a) Le total des gains (pertes) réalisé(e)s ou non réalisé(e)s est compris dans le poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

(b) Les distributions en capital, au montant de 27,5 M\$ (33,9 M\$ au 31 décembre 2019), sont comprises dans le poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes ainsi que dans le poste Revenus de placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 4 - PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés se compose de contrats de change et de contrats à terme. La plus-value (moins-value) des instruments financiers dérivés se détaille comme suit :

	2020			Plus-value non réalisée nette
	Montant notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	849 946	18 533	(6 798)	11 735
Contrats à terme	512 358	7 332	(1 931)	5 401
		<u>25 865</u>	<u>(8 729)</u>	<u>17 136</u>

  

	2019			Plus-value (moins-value) non réalisée nette
	Montant notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	686 985	6 674	(4 263)	2 411
Contrats à terme	527 469	3 718	(3 809)	(91)
		<u>10 392</u>	<u>(8 072)</u>	<u>2 320</u>

Tous les contrats de change et tous les contrats à terme en portefeuille au 31 décembre 2020 ont une échéance de moins de trois mois.

#### 5 - PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE SUR LES TITRES MIS EN PENSION

Le Régime peut gérer le risque de taux d'intérêt et/ou tenter de bonifier le rendement par l'utilisation de stratégies en superposition. Le Régime finance l'achat d'obligations au moyen de transactions de mise en pension. Ces transactions de mise en pension consistent à vendre des obligations et à les racheter à une date et à un prix fixés à l'avance.

	2020			2019 Moins-value non réalisée
	Juste valeur	Coût	Plus-value non réalisée	
	\$	\$	\$	\$
Titres mis en pension	304 947	295 934	9 013	(1 130)

Tous les titres mis en pension au 31 décembre 2020 sont assortis d'une convention de rachat dont l'échéance est inférieure à trois mois.

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 6 - AUTRES CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance pour le paiement de reliquats	944	3 061
Frais de gestion des placements et de garde de valeurs à payer	3 297	2 946
Prestations à payer	632	1 043
Autres frais d'administration à payer	786	781
	<u>5 659</u>	<u>7 831</u>

#### 7 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite ont été calculées à partir de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation établie le 31 décembre 2019 pour l'exercice 2020 (31 décembre 2017 pour l'exercice 2019) par Morneau Shepell Itée.

Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les principales hypothèses économiques utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	%		%
Taux d'actualisation	<b>2020 et suivantes</b>	<b>5,45</b>	2018 et suivantes 5,30
Taux d'augmentation des salaires (a)	<b>2020, 2021 et 2022 2023 et suivantes</b>	<b>2,00</b> <b>2,50</b>	2018 et 2019 2020 et suivantes 2,25 2,50
Hausse du MGA (b)	<b>2020 et suivantes</b>	<b>2,50</b>	2018 et suivantes 2,50
Taux d'inflation	<b>2020 et suivantes</b>	<b>2,00</b>	2018 et suivantes 2,00

(a) Une échelle salariale est appliquée pour « mérite et promotion » des participants. Cette échelle varie selon la fonction et l'âge du participant.

(b) Maximum des gains admissibles aux fins de Retraite Québec.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 7 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Les données et hypothèses démographiques et économiques sont fondées sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les principales hypothèses démographiques, ayant trait notamment à la mortalité, à l'âge de la retraite prévu et à la cessation d'emploi, sont les suivantes :

	Exercice 2020 – espérance de vie (années) au 31 décembre 2019		Exercice 2019 – espérance de vie (années) au 31 décembre 2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mortalité (participant atteignant l'âge de 60 ans)	28,8	30,6	28,7	30,5

*Retraite présumée selon une table de taux de retraite basée sur la fonction, l'âge et le service*

Les âges moyens projetés de prise de retraite sont les suivants :

	2020	2019
Personnel de soutien	59,7	59,7
Cadres et professionnels	60,9	60,9
Professeurs	64,2	64,1
Chargés de cours	63,8	63,7
Autres	62,9	62,8

	2020		2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pourcentage des participants avec survivants admissibles au moment de la retraite	85 %	70 %	85 %	70 %

	2020		2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Différence d'âge entre les conjoints	conjoint 4 ans plus jeune	conjoint 2 ans plus vieux	conjoint 4 ans plus jeune	conjoint 2 ans plus vieux

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 8 - REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Revenus par catégorie d'actifs		
Titres du marché monétaire		
Intérêts	340	1 297
Revenu tiré de prêts de titres	1	4
Actions		
Dividendes	29 102	32 914
Revenu tiré de prêts de titres	135	135
Obligations		
Intérêts	41 850	41 555
Revenu tiré de prêts de titres	432	291
Parts de fonds communs de placement et autres investissements		
Participation au revenu net et à la distribution	33 137	56 773
	<u>104 997</u>	<u>132 969</u>
Frais de transaction	751	540
	<u>104 246</u>	<u>132 429</u>

### 9 - PRÊTS DE TITRES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres		
Titres du marché monétaire		7 351
Actions	89 276	26 153
Obligations	350 774	313 216
	<u>440 050</u>	<u>346 720</u>
Juste valeur des garanties reçues relativement aux actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres	<u>450 952</u>	<u>354 295</u>

### 10 - PRESTATIONS VERSÉES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Prestations de retraite	169 089	163 192
Prestations aux survivants	16 122	15 377
	<u>185 211</u>	<u>178 569</u>



# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 11 - REMBOURSEMENTS ET TRANSFERTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Prestations de cessation d'emploi	8 439	6 368
Transferts	1 203	3 114
Autres prestations	667	1 072
	<u>10 309</u>	<u>10 554</u>

### 12 - FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES PLACEMENTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Frais de gestion des placements	11 314	10 589
Honoraires de l'actuaire	1 117	975
Honoraires du gardien de valeurs	571	538
Honoraires de l'auditeur	41	51
Autres frais d'administration	1 983	2 005
	<u>15 026</u>	<u>14 158</u>

### 13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Régime est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités d'investissement et de ses opérations.

La politique de placement du Régime prévoit une diversification des risques financiers au moyen d'une diversité de placements, à savoir les titres du marché monétaire, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et autres investissements, les instruments financiers dérivés, les titres mis en pension et la trésorerie. Pour chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis.

Les principaux risques financiers auxquels le Régime est exposé sont détaillés ci-après.

#### *Risque de marché*

##### – Risque de change :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime est exposé au risque de change en raison des placements, de la

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir découlant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements libellés en devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur de ces actifs et passifs. Certains placements pourraient exposer le Régime à un risque de change différent de celui associé à la devise dans laquelle ils sont libellés. Les actifs et les passifs libellés en devises et excédant 0,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime se détaillent comme suit :

	2020		2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
	\$	\$	\$	\$
Dollar américain	1 646 628	1 795	1 494 944	1 311
Euro	162 170	79	185 745	
Yen	138 145		103 019	
Dollar hongkongais	69 189		65 315	
Livre sterling	56 647		55 855	
Franc suisse	22 275		24 747	
Dollar australien	21 801		13 017	
Couronne danoise	16 858		31	
Won coréen	16 855		5 454	
Dollar singapourien	5 115		12 224	
Baht thaïlandais			5 413	
	<b>2 155 683</b>	<b>1 874</b>	<b>1 965 764</b>	<b>1 311</b>

Le Régime peut conclure, sans toutefois appliquer la comptabilité de couverture, des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel il est exposé, en vertu desquels il est tenu de vendre et d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Le tableau de la note 4 présente les engagements sur contrats de change et contrats à terme existants au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % (5 % au 31 décembre 2019) par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 107,7 M \$ (98,2 M \$ au 31 décembre 2019), et ce, sans égard aux contrats de change et aux contrats à terme présentés à la note 4. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important;

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### 13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### – Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres du marché monétaire et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 décembre 2019), la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille obligataire (obligations, obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat et contrats à terme sur indice obligataire) aurait diminué ou augmenté d'environ 14,4 % (12,8 % au 31 décembre 2019), soit d'environ 263,8 M\$ (224,2 M\$ au 31 décembre 2019) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Les placements en titres du marché monétaire représentent 4,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2020 (2,4 % au 31 décembre 2019) et ils sont peu touchés par les variations des taux d'intérêt compte tenu de leur échéance rapprochée.

Le Régime peut utiliser des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt;

#### – Autre risque de prix :

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des variations des cours des marchés, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2020, si les cours des bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 % (10 % au 31 décembre 2019), toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille d'actions (actions, fonds d'actions et contrats à terme sur indices boursiers) aurait augmenté ou diminué d'environ 196 M\$ (174 M\$ au 31 décembre 2019) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important. Certaines parts de fonds communs de placement et certains autres investissements exposent également indirectement le Régime à l'autre risque de prix.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### **13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Régime. La valeur comptable des actifs financiers, exception faite des actions et des parts de fonds communs de placement et autres investissements, représente l'exposition directe maximale du Régime au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à ces actifs financiers, exception faite des obligations, est considéré comme négligeable.

Les titres du marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage d'obligations de pays émergents et d'obligations de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

La politique de placement du Régime prévoit qu'un minimum de 80 % des placements en obligations d'ex-pays émergents soit effectué dans des entités ayant une cote de crédit supérieure ou égale à BBB.

#### *Risque d'illiquidité*

Le risque d'illiquidité provient du délai éventuel dans la réalisation des placements à leur juste valeur. Certains placements ne sont pas négociés sur les bourses de valeurs ou ne sont pas échangés à un volume élevé et, de ce fait, ils se transforment moins rapidement en trésorerie, ce qui peut entraîner une perte importante lorsqu'il y a lieu de s'en départir à court terme.

Le Régime investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Au 31 décembre 2020, 22,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (21,8 % au 31 décembre 2019) pouvait être considéré comme étant peu liquide (placements immobiliers, fonds et fonds de fonds de couverture, placements privés et placements en infrastructures) et, en supposant des conditions de marché normales, 77,9 % de cet actif (78,2 % en 2019) pouvait être considéré comme liquide, soit 3,8 G\$ (3,5 G\$ en 2019). Cette somme couvre largement les obligations courantes du Régime.

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le principal engagement financier du Régime. Les passifs inclus dans l'actif net disponible pour le service des prestations ont une échéance de moins de trois mois.

### **14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL**

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 13), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquies ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### **14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)**

Le Régime est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec) qui exige qu'un régime de retraite dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer les situations de capitalisation et de solvabilité du régime de retraite au moins tous les trois ans.

Le Régime pourrait être appelé à prendre des mesures pour combler les déficits de capitalisation, le cas échéant, en exigeant que le promoteur et les participants versent des cotisations d'équilibre.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2019 et a été déposée auprès de Retraite Québec en décembre 2020. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2022 et sera déposée au plus tard le 30 septembre 2023.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, étant donné l'adoption de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire (Loi RRSU), la cotisation d'exercice est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants actifs et de 55 % pour le promoteur, tandis que les cotisations d'équilibre sont partagées à part égales. De plus, une cotisation de stabilisation de 10 % des cotisations d'exercice est versée au Régime et est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants et de 55 % pour le promoteur.

Le coût total du Régime en date de la dernière évaluation actuarielle est de 20,70 % à compter de 2019, et le partage entre les participants actifs et le promoteur reflète une suspension des cotisations du promoteur au cours des années 1998 à 2002 (inclusivement).

Ces suspensions de cotisations du promoteur (une suspension totale pour les années 1998 à 2000 et une suspension partielle pour 2001 et 2002) ont été possibles en échange d'une hausse de cotisations futures. Ainsi, le promoteur continuera de verser des cotisations supérieures à celles des participants jusqu'à ce que les cotisations excédentaires correspondent, en valeur, auxdites suspensions. Une fois le remboursement complété, le partage de ces cotisations devra être convenu de nouveau.

Les cotisations des participants actifs versées en 2020 sont demeurées au même niveau qu'en 2019 et correspondent à 8,55 % de leur salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles de Retraite Québec plus 11,05 % du salaire en excédent (soit en moyenne 9,47 % des salaires en 2020 et en 2019). Aux fins de la détermination des cotisations des participants, le salaire est limité au salaire générant la cotisation maximale en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, soit 194 828 \$ en 2020 (190 733 \$ en 2019).

La cotisation du promoteur correspond à 11,43 % des salaires pour les années 2019 et 2020. Aux fins de la détermination de la cotisation du promoteur, le salaire est limité au salaire générant le crédit de rente maximal en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, soit 172 978 \$ en 2020 (169 238 \$ en 2019).

## Régime de retraite de l'Université de Montréal

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

#### 14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Les cotisations de 2020 incluent une cotisation d'équilibre et marge de prudence de 1,44 % des salaires (1,44 % en 2019) et une cotisation de stabilisation de 1,77 % des salaires (1,77 % en 2019).

	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2020			
Cotisation d'exercice	7,96	9,73	17,69
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,71	0,73	1,44
Cotisation de stabilisation	0,80	0,97	1,77
Cotisations totales	<u>9,47</u>	<u>11,43</u>	<u>20,90</u>
	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2019			
Cotisation d'exercice	7,96	9,73	17,69
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,71	0,73	1,44
Cotisation de stabilisation	0,80	0,97	1,77
Cotisations totales	<u>9,47</u>	<u>11,43</u>	<u>20,90</u>

Au 31 décembre 2019, à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle auprès de Retraite Québec, le Régime avait un déficit actuariel de 10,9 M\$ selon l'approche de capitalisation et un déficit actuariel de 1 161,0 M\$ selon l'approche de solvabilité. La valeur actuarielle des actifs du Régime a été établie à 4 436,8 M\$, alors que la valeur actuarielle des passifs du Régime (soit les obligations au titre des prestations de retraite) a été établie à 4 021,0 M\$ selon l'approche de capitalisation. Au 31 décembre 2019, la valeur de la réserve s'élève à 426,8 M\$ selon l'approche de capitalisation. Aucune cotisation d'équilibre n'est requise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les soldes de 4 147,1 M\$ au 31 décembre 2020 et de 4 106,6 M\$ au 31 décembre 2019 présentés à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite sont obtenus à partir d'une projection des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2017, respectivement. La valeur actuarielle des actifs du Régime servant à déterminer la situation financière selon les approches de capitalisation et de solvabilité est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle des passifs du Régime et des cotisations d'exercice selon l'approche de capitalisation est calculée en utilisant la méthode de répartition des prestations. La valeur actuarielle des passifs selon l'approche de solvabilité est calculée en utilisant la méthode du coût des prestations accumulées.

# Régime de retraite de l'Université de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### **15 - ENGAGEMENTS**

Le Régime s'est engagé à investir dans des placements privés, des placements immobiliers et des placements en infrastructures des sommes dont le règlement se fera au cours des prochains exercices, et ce, conformément aux modalités prévues dans les notices d'offres. Au 31 décembre 2020, les engagements d'investissement dans les placements privés, les placements immobiliers et les placements en infrastructures s'élèvent à 306 M\$ (354 M\$ en 2019).

### **16 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Les distributions en capital ont été reclassées de la colonne Total des gains (pertes) réalisé(e)s ou non réalisé(e)s à la colonne Ventes et distributions en capital à la note 3 des états financiers.